

**Formation dans votre ville : 147.50 € par personne.**

Des jurisprudences récentes rendent responsable l'employeur du suicide de salarié, suite à un stress sévère. Et vous, où en êtes-vous dans votre entreprise ? Compte tenu des enjeux, il est indispensable que l'entreprise par le biais de la fonction Ressources Humaines et de l'encadrement, soit à même de diagnostiquer les situations à risque, de mettre en place des garde-fous efficaces et une politique de prévention active.

## La santé au travail, un accord à mettre en place

### POUR QUI ?

1. Les membres du Comité d'Entreprise et du CHSCT.
2. DRH, RRH qui veulent impulser une dynamique de prévention sur ces thèmes.
3. Managers opérationnels souhaitant prévenir les risques auprès de leurs équipes.
4. Médecins du travail.

### LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

1. Comprendre et analyser les situations de souffrance au travail.
2. Repérer les situations professionnelles stressantes.
3. Identifier les différents profils de stressés et leurs zones de fragilité.
4. Mettre en place des points de repère et de vigilance.
5. Définir une stratégie de prévention efficace et la faire vivre.
6. Aider et assister au quotidien les collaborateurs à mieux vivre leur vie professionnelle.

### DEFINIR LE STRESS ET LA VIOLENCE AU TRAVAIL

1. Qu'est-ce que le stress ?
2. Identifier les « stresseurs » professionnels.
3. Repérer la maltraitance au travail : harcèlement moral ou sexuel, violences...
4. Comprendre les mécanismes du harcèlement : les pratiques du harceleur, les conséquences pour la victime et l'entreprise.
5. Connaître les mécanismes interactifs entre stress, harcèlement, violence...
6. Cerner les enjeux humains, économiques et juridiques.
7. Anticiper et prévenir le stress

### LA CONCLUSION D'UN ACCORD

1. Le contenu de l'accord : limites à la liberté des parties
2. Les conditions de validité des accords
3. Les effets de l'accord

### BULLETIN D'INSCRIPTION : un exemplaire par participant à renvoyer avec votre règlement

**TARIFS** par participant, incluant les supports de formation et les déjeuners (Soumis au taux de TVA en vigueur).

Merci de cocher les cases correspondantes :

C.E : .....

Personne inscrite : .....

Fonction : .....

Ville choisie pour la formation : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Signature – faire apparaître la mention « Bon pour accord »

#### Calendrier :

LILLE : 12/05/2010

MULHOUSE : 01/06/2010

LYON : 06/07/2010

MARSEILLE : 23/11/2010

**Places limitées – Merci de joindre votre règlement avec l'inscription.**

À retourner par courrier ou fax à :

**OBJECTIF CE – EVOLUTION RS – 45 AVENUE PIERRE SEMARD – 84000 AVIGNON –**

**Tél : 04 90 84 09 36 Télécopie : 04 90 84 06 15**

**Courriel : [contact@evolution-rs.com](mailto:contact@evolution-rs.com)**

SARL au capital de 40 000 euros - RCS : Paris B 441 508 462 (2002B05544) Naf : 741G Siret : 44150846200013

**IMPORTANT** : Si vous ne voulez plus recevoir de fax, veuillez nous retourner celui-ci avec le nom de votre société, votre département et n° de fax